





Changements de Régime Matrimonial



Notaires

Suivant acte reçu par Maître Frédéric LEVEL, Notaire associé de la SARL dénommée «LEVEL, RODDE, COLTEY, SIMON, LEVEL, NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à EVRY-COURCOURONNES (Essonne), inmeuble le Mazzière, Rue des Mazzières, CRPCEN 91005, le 9 décembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la Communauté Universelle entre :

Monsieur Eric Jean LEDOUX, Directeur Général, et Madame Camille Maria DA SILVA SANTOS, sans emploi, demeurant ensemble à GIF-SUR-YVETTE (91190) 12 route de Belleville.

Monsieur est né à OFFENBOURG (ALLEMAGNE) le 29 mai 1963 Madame est née à CHANCELARIA TORRES NOVAS (PORTUGAL) le 15 décembre 1962.

Mariés à la mairie de PALAISEAU (91120) le 9 janvier 1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.



Notaires

Suivant acte reçu par Maître Hervé CORIC, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Hervé CORIC, Olivier SAVARY, Delphine WLACHE, Vincent TREHOU, Delphine RICO-VIALLE et Guillaume HERMES, Notaires associés», identifié sous le numéro CRPCEN 91010, le 7 Octobre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la séparation de biens entre :

Monsieur Patrice Norbert SOUCHARD, retraité, demeurant à LEUVILLE-SUR-ORGE (91310), 21 Rue de Glatigny, et Madame Nathalie Maria MENDES, assistante commerciale, demeurant à LEUVILLE-SUR-ORGE (91310) 21 rue de Glatigny.

Monsieur est né à ARPAJON (91290) le 2 octobre 1962.

Madame est née à HOUILLES (78600) le 19 juin 1974.

Mariés à la mairie de LEUVILLE-SUR-ORGE (91310) le 22 juin 2024 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement de régime matrimonial, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

Avis d'Enquêtes



COMMUNE D'OLLAINVILLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME N°1

du lundi 16 décembre 2024 à 9h00 au jeudi 16 janvier 2025 à 17h00 inclus

Par arrêté n°ARRURB2024/38 du 05 novembre 2024 le Maire de la commune d'Ollainville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n°1. Cette enquête publique porte sur la modification du PLU n°1 qui a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU du PLU - Rue du Gay Pigeon.

La personne responsable de la modification du PLU n°1 est la commune d'Ollainville représentée par son maire dont le siège administratif est situé à la mairie d'Ollainville, 2 Rue de la Mairie, 91340 OLLAINVILLE.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Jacques PLACE en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Noël THUILLART en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en mairie d'Ollainville du lundi 16 décembre 2024 à 9h00 au jeudi 16 janvier 2025 à 17h00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie d'Ollainville, 2 Rue de la Mairie, 91340 OLLAINVILLE les :

- lundi 16 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 03 janvier 2025 de 14h00 à 17h00 ;
- mardi 07 janvier 2025 de 17h00 à 20h00 ;
- jeudi 16 janvier 2025 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site https://www.registre-numerique.fr/plu-ollainville accessible via le site internet de la Ville www.mairie-ollainville91.fr en mairie d'Ollainville aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête ouvert en Mairie à cet effet

- soit les adresser, avec la mention «enquête publique relative à la modification du PLU n°1», par courrier postal à Mairie d'Ollainville à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, 2 Rue de la Mairie, 91340 OLLAINVILLE ou par courrier électronique à plu-ollainville@mail.registre-numerique.fr

- soit sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante https://www.registre-numerique.fr/plu-ollainville

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Les pièces administratives
- Le bilan de la concertation
- L'évaluation environnementale
- Le projet de modification du PLU n°1 comprenant :

- la note de présentation
- les orientations d'aménagement et de programmation
- le règlement écrit
- le plan de zonage

- Les avis formulés par les Personnes Publiques Associées (PPA)

- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)

- Des annexes informatives
Le rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserve ou défavorables au projet.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne, pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique. Le Maire, Jean-Michel GIRAudeau

PREFECTURE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE A LA CREATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE (ZAP) AU PLESSIS-PÂTE

ENQUÊTE du 8 janvier (9h) au 6 février 2025 (18h) soit 31 jours (arrêté n°2024-PRF/DCCPAT/BUPE/327 du 21 novembre 2024)

PROJET : Le projet est présenté par la commune du Plessis-Pâté. Le périmètre de la ZAP est multistie et couvre une surface totale de 142,5 ha. Les parcelles de la ZAP sont en zone agricole (A) ou naturelle (N) du PLU de la commune.

CONSULTATION DU DOSSIER : le dossier d'enquête comprenant un rapport de présentation, un plan de situation, un plan de délimitation du périmètre de la ZAP, les avis des services consultés, le registre d'enquête seront à la disposition du public à la mairie du Plessis-Pâté (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture au public :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h et de 15h à 18h
- mercredi : 8h30 à 12h

Un poste informatique dédié sera mis à disposition du public en mairie

Il pourra également être consulté sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Urbanisme

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (M. Bernard ALEXANDRE, ingénieur en retraite)

- mercredi 8 janvier 2025 : 8h30 à 11h30

- lundi 20 janvier 2025 : 9h à 12h

- jeudi 30 janvier 2025 : 9h à 12h

- vendredi 7 février : 15h00 à 18h00

DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET : Mairie du Plessis-Pâté - service urbanisme - Place du 8 mai 1945 - 91220 le Plessis-Pâté - tél. 01 60 65 59 00

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être soit :

- consignées sur les registres d'enquête papier,

- déposées sur le registre dématérialisé ouvert du mercredi 8 janvier (9h) au jeudi 6 février (17h30) accessible via le site internet des services de l'Etat en Essonne mentionné ci-dessus,

- reçues, par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors de ses permanences,

- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, envoyé à la mairie siège, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,

- transmises par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 7 février, avant

18h à :

pref91-ZAPPlessis-pate@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfète de l'Essonne (DCCPAT/BUPE - TSA 51101 - 91010 Evry-Courcouronnes Cedex).

RESULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet susvisé, en mairie du Plessis-Pâté ou à la préfecture.

DECISIONS : Conformément aux dispositions de l'article R. 112-43 du code rural et de la pêche maritime, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis, le projet de zone agricole protégée sera soumis à la délibération du conseil municipal du Plessis-Pâté.

Après avoir recueilli leur accord à l'issue de la procédure, la préfète décidera par arrêté le classement en tant que zone agricole protégée.

commissaire enquêteur lors des permanences,

- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur envoyé à la mairie siège, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,

- transmises par courrier électronique reçu jusqu'au jeudi 6 février, avant 17h30 à : pref91-sruchampplan@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfète de l'Essonne (DCCPAT/BUPE - TSA 51101 - 91010 Evry-Courcouronnes Cedex).

RESULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet susvisé, en mairie de Champplan ou à la préfecture.

DECISIONS : en application de l'article L.112-10 du code de l'urbanisme, la préfète statuera sur la délimitation du secteur de renouvellement urbain en zone C ou PEB.

PREFECTURE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE A LA CREATION D'UN SECTEUR DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE SITE DENOMME «LES BALCONS DU ROCHER» EN ZONE C DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) DE L'AERODROME DE PARIS-ORLY SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHAMPPLAN

ENQUÊTE du 6 janvier (9h) au 6 février 2025 (17h30) soit 32 jours (arrêté n°2024-PRF/DCCPAT/BUPE/328 du 21 novembre 2024)

PROJET : création au total de 247 logements dont 190 logements étudiants et 57 logements familiaux en zone C du PEB de l'aérodrome de Paris-Orly. L'affectation attendue de la population sera d'environ 342 habitants.

CONSULTATION DU DOSSIER : le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête seront à la disposition du public en Mairie de CHAMPPLAN (siège de l'enquête), pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture au public :

- Lundi : 9h - 12h et 13h30 - 17h
- Mardi : 13h30 - 17h30

- Mercredi : 9h - 12h

- Jeudi : 13h30 - 17h30

- Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30

- Samedi : ouvert le 1er samedi du mois de 9h à 12h

Un poste informatique dédié sera mis à disposition du public en mairie

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr/Publications/Amenagement-et-urbanisme/Amenagement

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (M. Alain GARNIER, architecte DPLG en retraite)

- mardi 7 janvier 2025 : 13h30 à 16h30

- vendredi 17 janvier 2025 : 9h à 12h

- samedi 1er février 2025 : 9h à 12h

- lundi 6 février 2025 : 14h30 à 17h30

DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET : Mairie de CHAMPPLAN - Place de la mairie (91160) tél. : 01 69 74 86 60 - service aménagement du territoire

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être soit :

- consignées sur le registre d'enquête papier, mis à disposition en mairie,

- déposées sur le registre dématérialisé ouvert du lundi 6 janvier (9h) au jeudi 6 février (17h30) accessible via le site internet des services de l'Etat en Essonne mentionné ci-dessus,

- reçues, par écrit ou oral, par un



VILLE DE MASSY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU PASSAGE DE LA CORNEILLE. EN VUE D'Y REALISER LE REAMENAGEMENT DU PARKING DES MONEGASQUES ET UN BATIMENT TERTIAIRE

Objet de l'enquête publique :

Par arrêté du 13 décembre 2024, le Maire de Massy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie du passage de la Corneille, en vue d'y réaliser le réaménagement du parking des monégasques et un bâtiment tertiaire.

Déroulement de l'enquête : du mardi 7 janvier 2025 au mercredi 22 janvier 2025 inclus à la Mairie de Massy, 1 avenue du Général de Gaulle, 91300 MASSY.

Monsieur Jean-Pierre REDON figurant sur la liste des Commissaires-enquêteurs du département de l'Essonne a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Mise à disposition du dossier et du registre :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront consultables en Mairie de Massy, à l'accueil de la Mairie, 1 avenue du Général de Gaulle 91300 Massy.

- Du lundi au vendredi à partir du mardi 7 janvier inclus de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h20, à l'accueil de la Mairie, 1 avenue du Général de Gaulle 91300 Massy, fermeture jeudis matins

- le samedi de 8h30 à 12h.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre dématérialisé, permettant de consigner ses observations directement sur internet,

seront aussi disponibles en ligne :

- via le site www.ville-massy.fr rubrique Actualités

- ou https://www.ville-massy.fr/vivre/urbanisme/ rubrique «Projets et enquêtes publiques»

Les observations pourront également être adressées par courrier, avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-enquêteur «déclassement d'une partie du passage de la Corneille», Mairie de Massy - Direction de l'Urbanisme, 1 avenue du Général de Gaulle, 91300 MASSY ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-massy.fr en précisant dans l'objet du courriel «déclassement d'une partie du passage de la Corneille»

Le Commissaire-enquêteur assurera des permanences : à l'accueil de la Mairie de Massy.

- le mardi 14 janvier 2025 de 9 h à 12 h,

- le mercredi 22 janvier 2025 de 14 h à 17 h.

Son rapport et ses conclusions pour l'enquête, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie, à la Direction de l'Urbanisme.

Modalités d'approbation du déclassement :

Conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voie, le déclassement d'une partie du passage de la Corneille, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de Massy après constat de la défectation du bien.

Personne responsable du projet de déclassement :

La personne responsable du projet de déclassement, auprès de laquelle peuvent être demandées des informations complémentaires, est Monsieur le Maire de Massy.



COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de BURES SUR YVETTE a ordonné, par arrêté n°162-2024U en date du 16/12/2024 l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n°1 du PLU de Bures-sur-Yvette.

A cet effet, Monsieur Thierry NOEL a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Claude BOHL, son suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de BURES-SUR-YVETTE du lundi 6 janvier 2025 à 13h30 au lundi 20 janvier 2025 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet de modification n°1 du PLU sera consultable par le public à la Mairie de BURES-SUR-YVETTE aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, sous format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, ainsi que sur le site internet : www.bures-sur-yvette.fr.

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sera joint au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête en Mairie de BURES-SUR-YVETTE aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier à Monsieur le commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, 45 rue Charliés de Gaulle, 91440 BURES-SUR-YVETTE, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : plu2024@bsy, lequel les amènera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

- lundi 6 janvier 2025 de 14 h à 16 h en mairie

- mercredi 8 janvier 2025 de 16h à 20h à La Petite Paroisse

- jeudi 16 janvier 2025 17h à 19h en mairie

- samedi 18 janvier de 9h30 à 12h30 en mairie

- lundi 20 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public pendant un an à la Mairie de BURES-SUR-YVETTE ainsi que sur le site internet www.bures-sur-yvette.fr.